

**PRESIDENCE DU CONSEIL  
DES MINISTRES**

**SECRETARIAT GENERAL  
DU GOUVERNEMENT**

**REPUBLIQUE DU CONGO**  
Unité \* Travail \* Progrès

**Décret n° 94-4 du 18 Janvier 1994  
portant suspension des droits et taxes de douane  
sur certains produits importés.**

**Le Président de la République,**

Vu la Constitution;

Vu le décret n° 74-468 du 30 Décembre 1974 portant suspension des droits et taxes à l'importation des médicaments et des préparations alimentaires pour enfants;

Vu le décret n° 82-879 du 24 septembre 1982 portant réorganisation du Ministère des Finances;

Vu le décret n° 93-315 du 28 Juin 1993 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement;

Vu le décret n° 93-318 du 24 Juin 1993 portant nomination des Membres du Gouvernement;

Vu le décret 93-342 du 19 Juillet 1993 portant organisation des intérim des Membres du Gouvernement;

**En Conseil des Ministres**

**D E C R E T E**

**Article premier.**- Les droits et taxes de douane applicables aux produits ci-après importés en République du Congo sont suspendus jusqu'à nouvel ordre.

- Viandes et volailles des positions 02-01 à 02-08 inclus;

../..

- Poissons de mer des positions 03-02, 03-03 et 03-04;
- Poissons salés des sous-positions 03-05-61-00 à 03-05-69-99 inclus;
- Huiles des positions 15-07 à 15-13 inclus et 15-15-21-00; 15-15-29-00.
- Sel des sous-positions 25-01-00-11 et 25-01-00-19-
- Tomates de la position 20-02.

**Article 2.-** Les dispositions du décret sus-visé n° 74-468 du 30 Décembre 1974 portant suspension des droits et taxes à l'importation des médicaments et préparations alimentaires pour enfants restent et demeurent en vigueur.

**Article 3.-** Le présent décret sera ~~enregistré, communiqué partout où besoin sera et~~ inséré au Journal Officiel.

Fait à Brazzaville, le 18 JAN. 1994

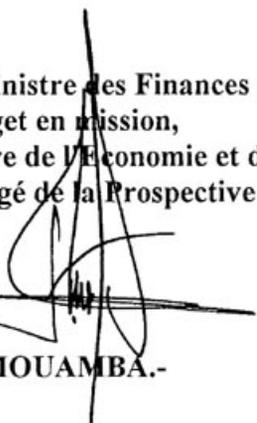
  
Professeur Pascal LISSOUBA.-

Par le Président de la République,

Le Premier Ministre, Chef du  
Gouvernement

  
Général Jacques-Joachim YHOMBY-OPANGO.-

Pour le Ministre des Finances  
et du Budget en mission,  
Le Ministre de l'Economie et du  
Plan, chargé de la Prospective

  
Clément MOUAMBA.-

Le Ministre du Commerce, de la  
Consommation, des Petites et Moyennes  
Entreprises

  
Marius MOUAMBENGA.-